

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Session 2012

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

Séries L et ES

Série L : coefficient 4

Série ES : coefficient 5

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Le sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.

Le candidat doit traiter :

UN des trois sujets d'histoire de la première partie

ET

UN des deux sujets de géographie de la deuxième partie

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE

Le candidat choisit **UN** des trois sujets proposés

SUJET I

COMPOSITION

L'affrontement Est-Ouest (1947-1991)

SUJET II

COMPOSITION

La vie politique française sous la V^e République

Chronologie indicative :

- 1958** : Instauration de la Ve République
- 1962** : Référendum sur l'élection du Président de la République au suffrage universel direct
- 1974** : Majorité légale à 18 ans
- 1981** : Election de François Mitterrand à la présidence de la République
- 1986-1988** : Première cohabitation
- 2000** : Référendum sur le quinquennat
Loi sur la parité
- 2002** : Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle

SUJET III

ÉTUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE

Vers l'émergence d'une nouvelle société néo-calédonienne depuis 1945 ?

Documents :

document 1 : Discours en faveur de l'égalité des droits, 1951

document 2 : Pourquoi un festival mélanésien en 1975 ?

document 3 : Origine ethnique et sociale des écoliers de certains quartiers de Nouméa, en 1983

document 4 : l'accord de Nouméa, 1998

Première partie

Analysez l'ensemble documentaire en répondant aux questions suivantes :

1. Indiquez la caractéristique principale de la société néo-calédonienne (document 3).
2. Relevez et caractérisez l'évolution des termes employés pour désigner les populations vivant en Nouvelle-Calédonie (documents 1, 2 et 4).
3. Identifiez les étapes de l'affirmation de la communauté et de l'identité Kanak (documents 1, 2 et 4).
4. Expliquez la nécessité d'un « rééquilibrage » évoqué dans l'accord de Nouméa (documents 2 et 3).
5. Expliquez ce que prévoit l'accord de Nouméa pour construire un « destin commun » (Document 4).

Deuxième partie

A l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de ses connaissances, rédigez une réponse organisée au sujet :
vers l'émergence d'une nouvelle société néo-calédonienne depuis 1945 ?

Document 1 : Discours en faveur de l'égalité des droits, 1951

La création d'un système discriminatoire basé sur un double collège¹ a été demandée par une pétition en date du 10 juillet 1951, qui a été diffusée par la presse et la radio.

Or, cette pétition n'a recueilli auprès des 19 560 électeurs du Territoire, dont 10 850 Européens, que 2 082 signatures, soit 10 % des voix des électeurs. Ainsi, ce que j'avance est aussi l'expression de 90 % du corps électoral européen et autochtone de la Nouvelle-Calédonie, qui a refusé de signer une telle pétition.

Certes, de prime abord, la prudence administrative peut faire supposer que la meilleure garantie pour éviter le choc de deux blocs antagonistes est d'élever entre eux une barrière.

Eh bien ! Je le déclare avec fermeté et avec force, malgré les pressions dont j'ai été l'objet, je suis contre la barrière de couleur, je suis contre la discrimination raciale au sein du corps électoral [...]

Seul le maintien du principe de l'unité du collège et, par suite, le maintien des circonscriptions électorales à base territoriale correspondent aux véritables intérêts du pays tout entier. Ils permettent seuls de maintenir la paix civile et de développer la coopération entre les électeurs et les élus de statuts distincts, mieux que ne peut le faire la barrière des circonscriptions séparant Européens et Indigènes car en élevant cette barrière, on creuse plus sûrement le fossé entre les races et on risque même de creuser la fosse de la colonisation [...]

Le débat d'aujourd'hui, sur le plan de l'Union française, a une portée considérable et une signification majeure, car la Nouvelle-Calédonie par ses deux populations, la noire et la blanche, vivant côte à côte, attachées à la même terre, ayant la même importance, constitue le terrain d'expérience par excellence de la réalisation d'une véritable Union française. Si l'Union française ne réussit pas en Nouvelle-Calédonie, avec toutes les conditions favorables qui y sont réunies, où pourra-t-elle réussir et devenir une réalité vivante et probante ?

¹ : Un collège électoral pour les Calédoniens d'origine européenne et un pour les « autochtones ».

Discours de Maurice-H Lenormand (député de la Nouvelle-Calédonie de 1951 à 1958), le 21 novembre 1951 à l'Assemblée nationale, *Journal de la Société des Océanistes*, 1953, volume 9, pages 254-299.

Document 2 : Pourquoi un festival mélanésien en 1975 ?

La motivation profonde de ce festival est la foi en la possibilité d'instaurer un dialogue plus profond et plus suivi entre la culture européenne et la culture autochtone. En effet, la coloration et la saveur du « caillou » ne peuvent être données que par l'acceptation et une certaine assimilation de la culture originelle du pays. Je me permets en effet de faire le rêve qu'en l'an 2000, le profil culturel du Calédonien comportera aussi bien des éléments de la culture européenne que de la culture mélanésienne. [...]

Au-delà du festival mélanésien, la perspective qui se profile à l'horizon est celle d'une grande manifestation d'expression culturelle calédonienne pour 1980. Je la vois comme une immense fête de la culture, un festival où toutes les communautés de ce Territoire viendraient offrir au public calédonien ces patrimoines divers qu'il doit reconnaître comme une richesse unique qu'il doit assumer avec fierté. C'est en effet de cette rencontre que pourra naître une culture nouvelle calédonienne.

[...] D'autre part, le festival peut aider le canaque¹ à reprendre confiance en lui-même et retrouver plus de dignité et de fierté par rapport au patrimoine culturel qui fait partie de l'expérience et de la richesse de l'humanité.[...]

Le festival doit enfin permettre au groupe européen ainsi qu'aux minorités ethniques du Territoire, de voir, de connaître et peut-être reconnaître la culture autochtone. [...]

La non-reconnaissance qui crée l'insignifiance et l'absence de dialogue culturel ne peut amener qu'au suicide ou à la révolte. [...]

L'espoir qui sous-tend ce projet est grand... Nous devons, ensemble, le réaliser pour l'avenir culturel de notre jeunesse et la santé de notre pays.

Jean-Marie Tjibaou, cité par Missotte Philippe, « Le Festival Mélanésia 2000, septembre 1975 », dans *Journal de la Société des océanistes*. 100-101, 1995-1-2. pp. 59-100.

¹ Ancienne orthographe, héritée de la période coloniale, remplacée par celle de kanak, qui s'impose depuis l'Accord de Nouméa.

Document 3 : Origine ethnique et sociale des écoliers de certains quartiers de Nouméa, en 1983

Quartiers de Nouméa	Origine ethnique en %							Origine sociale en %			Effectifs des élèves
	Européens	Canaques	Wallisiens et Futuniens	Tahitiens	Indonésiens	Vietnamiens	autres	populaire	moyenne	supérieure	
Orphelinat -Ouémo	76,7	4,4	1	4,8	5,4	4,8	2,9	18,7	38,9	42,4	206
Centre	77,2	6,2	1,4	4,1	4,8	2,8	3,5	26,3	45,9	27,8	145
Vallée du Tir-Ducos	28,8	17,6	8,8	16,8	10,4	3,2	14,4	63,6	31,9	4,5	125
Rivière salée	25,9	30,7	19,3	13,6	5,7	-	4,8	74,8	22,2	3	228
Montravel-Tindu	3,7	43,8	30	12,5	-	-	10	76,8	23,2	-	80

D'après Loïc J.D. Wacquant, Différences ethniques et différences sociales dans les écoles primaires de Nouvelle-Calédonie, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1987, n°70, p. 52.

Document 4 : L'accord de Nouméa, 1998

Les communautés qui vivent sur le territoire ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à contribuer à son développement. Elles sont indispensables à son équilibre social et au fonctionnement de son économie et de ses institutions sociales. Si l'accession des kanak aux responsabilités demeure insuffisante et doit être accrue par des mesures volontaristes, il n'en reste pas moins que la participation des autres communautés à la vie du territoire lui est essentielle.

Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun. [...]

Les accords de Matignon signés en juin 1988 ont manifesté la volonté des habitants de Nouvelle-Calédonie de tourner la page de la violence ou du mépris pour écrire ensemble des pages de paix, de solidarité et de prospérité.

Dix ans plus tard, il convient d'ouvrir une nouvelle étape, marquée par la pleine reconnaissance de l'identité kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie, et par un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté.

Le passé a été le temps de la colonisation, le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun. La France est prête à accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie. [...]

Extrait du préambule de l'accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998.

DEUXIÈME PARTIE

GÉOGRAPHIE

CROQUIS DE GÉOGRAPHIE

Le candidat choisit **UN** des deux sujets proposés.

Il réalise un croquis à partir du fond de carte fourni, accompagné d'une légende organisée.

SUJET I

L'organisation de l'espace mondialisé

Utiliser le fond de carte page 9 et la légende page 10

SUJET II

Les territoires de l'Union européenne : un inégal dynamisme

Utiliser le fond de carte page 11 et la légende page 12

SUJET I : CROQUIS DE GÉOGRAPHIE (*Feuille annexe à rendre avec la copie*)

TITRE :

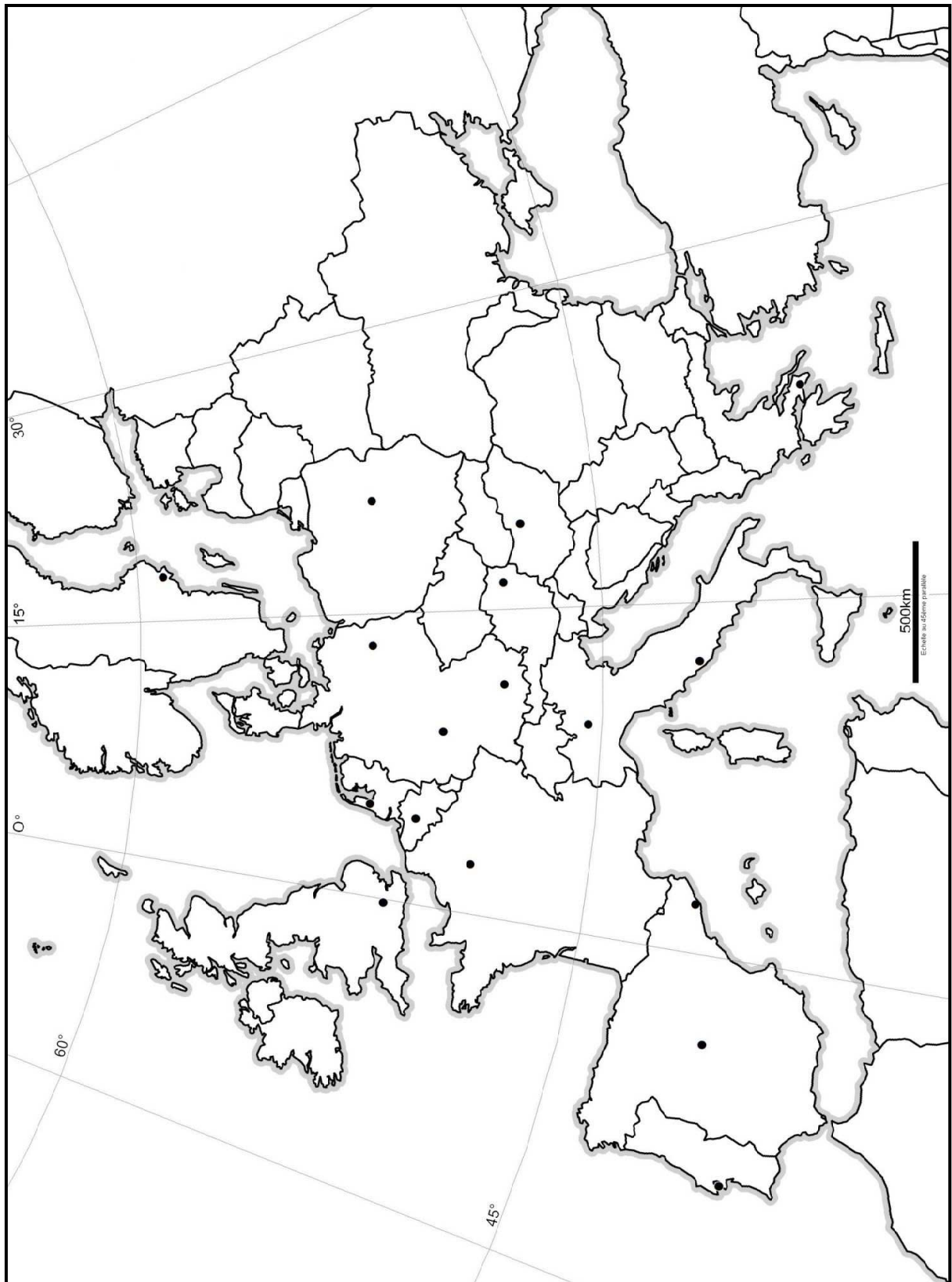


Feuille annexe à rendre avec la copie

LÉGENDE :

SUJET II : CROQUIS DE GÉOGRAPHIE (*Feuille annexe à rendre avec la copie*)

TITRE :



Feuille annexe à rendre avec la copie

LÉGENDE :